



52889 - Les critères qui régissent les relations à entretenir avec une nouvelle convertie dans le cadre de la prédication

question

Beaucoup de gens justifient pour les nouvelles converties à l'Islam la possibilité d'engager des conversations avec des hommes, notamment des musulmans, aussi long temps que leurs intentions resteront saines et que leurs conversations tourneront autour de l'Islam. J'ai lu dans votre site des réponses données à un petit nombre de questions pareilles. Je voudrais toutefois des arguments textuels plus clairs sur cette question car les sœurs concernées ne possèdent pas d'arguments authentiques opposés auxdites justifications. J'espère que vous apporterez des preuves tranchantes tirées de la Sunna et des propos des ancêtres pieux pour trancher sur cette question, de manière à édifier les sœurs et les frères qui en discutent. S'il y a des exceptions sur la question, il faut les citer. L'importance de la question apparaît quand on sait que la nouvelle convertie concernée ne sait que peu de choses, et peut facilement être amenée à changer d'opinion en raison de son maigre savoir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Puisse Allah Très Haut vous récompenser par le bien, ô cher frère, en raison de votre souci de clarifier les dispositions de la charia pour ceux qui se convertissent à cette noble religion, afin d'échapper à l'enfer des religions et sectes altérées ou déformées. Quant à votre question portant sur les entretiens de la nouvelle musulmane avec des hommes, les textes clairs de la charia établissent les règles générales régissant les relations entre les hommes et les femmes de manière à réaliser les objectifs religieux généraux visant à réaliser des intérêts et à protéger les musulmans contre les causes de la tentation.



Les effets de ces règles générales sur l'amélioration des conditions de vie des sociétés intelligentes sont connues, même par les mécréants eux-mêmes, après avoir été prouvées par des témoignages inscrits dans la brillante histoire islamique.

La charia a établi la base des échanges verbaux entre les deux sexes dans le Coran et la Sunna. Un des textes les plus connus est la parole du très Haut: « Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le coeur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.» (Coran,33:32). Ce qui est à appréhender, c'est la manipulation de la voix. C'est-à-dire, selon les exégètes, ne pas jouer sur sa voix, quand une femme s'adresse à un homme. S'il est vrai que le verset s'adresse aux femmes du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), il est tout aussi vrai que la justification qui consiste à empêcher les pervers de nourrir des convoitises envers les musulmanes chastes est une justification générale qui concerne toute femme croyante.

Al- Djassas dit à propos de ce verset: **Il véhicule une disposition qui interdit à toutes les femmes d'adoucir leur voix de manière à exciter les hommes.** Voir ahkam al-quor'an de Djassas, tome 5,p; 229.

La charia établit des règles générales bien définies qui englobent des détails. Elle n'apporte pas des arguments exhaustifs sur chaque question. La règle générale stipulée dans le verset renferme beaucoup de détails dont un concernant le cas en question. Dans les réponses données aux questions n° [1497](#),[1121](#) et [6453](#), on trouve une explication détaillée des critères qui régissent les entretiens engagés par deux personnes de différents sexes. Nous n'avons pas besoin de les répéter ici.

En principe, en matière d'enseignement religieux, c'est l'homme qui doit l'assurer car c'est lui qu'Allah Très Haut a investi de la fonction de la direction de la prière, de l'explication des dispositions de la religion, de l'administration de la justice, etc. C'est pourquoi, il n' y a aucun inconvénient à ce que des femmes interrogent des hommes sur les dispositions de la loi. Car les femmes interrogeaient le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sur les affaires de leur



religion. Cela est surtout nécessaire quand celle qui pose des questions vient de se convertir à l'Islam et a besoin de maîtriser les dispositions qui lui permettent d'avoir une juste conception de la foi et de renforcer ses convictions religieuses. Quand une femme s'instruit auprès d'un homme, cela doit se faire dans le respect des normes religieuses susmentionnées.

Ici est le lieu d'attirer l'attention de nos frères qui se chargent de la prédication dans ces pays, notamment les jeunes, sur le fait que ceux d'entre eux qui se savent faibles et craignent de tomber dans les filets de Satan qui provoquent un attachement sentimental aux femmes pouvant mener loin de la prédication; on attire leur attention sur la nécessité d'éviter de pratiquer par soi-même la prédication au profit des femmes aussi long temps qu'il y aura d'autres personnes plus capables de le faire. Quand on a besoin de l'un d'entre eux, qu'il se limite au strict nécessaire. Quant à celui qui se sait certainement capable de résister à la tentation, il lui est permis, en principe, de se livrer à cette pratique à condition:

1. de ne pas se livrer à des digressions hors sujet et en dehors de l'appel à l'Islam;
2. de ne pas plaisanter ou manipuler sa voix ou s'adonner à des gestes de séduction;
3. de ne pas poser des questions superflues concernant la vie privée telles les questions portant sur l'âge ou d'autres sujets concernant la personne de l'interlocutrice;
4. si l'objet de l'entretien est une question religieuse qu'une prédicatrice peut traiter ou d'une question qui peut trouver une réponse grâce à l'usage de moyens de prédication tels les cassettes audio, les programmes des ordinateurs, l'usage de ces moyens est prioritaire. De même, si l'orientation de la nouvelle musulmane peut être assurée par des personnes sûres, procéder ainsi est plus à même dépersonnaliser l'opération;
5. cesser immédiatement le face-face dès qu'on se sent attirer vers l'interlocutrice ou qu'on éprouve du plaisir, il faudrait en cela tenir compte de la surveillance divine car il s'agit ici d'une affaire cachée que seul le prédicateur peut savoir.

S'agissant de la nouvelle convertie, la portée générale des arguments trace les limites des



relations (à entretenir avec elle) et expliquent la sagesse qui les sous tend. Il faut que le prédicateur veille à la mettre en contact avec Allah de manière qu'elle soit raffermie, et à l'abri de l'attachement aux hommes qui l'instruisent. Si elle commet une violation quelconque des dispositions légales, comme une manipulation suggestive de la voix ou d'autres gestes, on doit la traiter doucement jusqu'à ce qu'elle maîtrise les fondamentaux de l'Islam et que l'amour de ce dernier s'ancre dans son cœur.

Nous demandons à Allah Très Haut de nous aider à faire parvenir la lumière de l'Islam et son message aux autres et à observer Sa loi et à suivre l'enseignement de Son Prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) et sa pratique dans toutes les affaires.